



Edito

Madame, Monsieur, Cher(e) Moëzien(ne),

Qu'ils ont été longs cet hiver et ce printemps excessivement pluvieux. Nous avons pu constater à quel point cela affecte le moral des français et leurs comportements. Dans un contexte national et international déjà compliqué et quelque peu stressant, nous n'avons pas besoin d'autant de ciel gris. La longue période pluvieuse a malheureusement généré de nombreuses problématiques notamment aux exploitations agricoles et plus généralement à tous les corps de métiers exerçant en extérieur.

Mais voilà, avec le soleil revenu et les beaux jours, les soucis sont soudainement moins nombreux et les difficultés semblent plus facilement surmontables. Les problèmes deviennent de nouveaux challenges que votre collectivité a dû également relever, le plus attendu étant celui de la boulangerie.

Première bonne nouvelle : je vous annonce qu'en septembre prochain notre unique commerce rouvrira ses portes grâce à l'arrivée d'un couple d'artisans passionné. Avec le même concept que précédemment, vous y trouverez différents pains, viennoiseries, pâtisseries, spécialités régionales faits maison, mais aussi une petite épicerie de dépannage. Les futurs gérants proposeront des plats cuisinés à consommer sur place ou à emporter. Des boissons alcoolisées ou non vous seront servies en intérieur ou en profitant de l'agréable terrasse mise à disposition. Votre centre du village va de nouveau s'animer.

Deuxième bonne nouvelle : en tant que vice-président de la Caro en charge des mobilités et des déplacements, je suis heureux de vous annoncer qu'à l'issue d'un formidable travail collectif, l'ensemble des élus communautaires a validé la nouvelle offre de « mobilités » améliorée et diversifiée qui prendra effet à compter de la rentrée prochaine (voir page 4 les articles sur le transport). Pour nos lignes scolaires, nos collégiens et lycéens auront, dans des véhicules essentiellement avec des places assises et ceinturées, plus d'aller et de retour. Le transport à la demande sera, selon certaines conditions, disponible dès 7h00 et non plus 9h15.

En ce qui concerne les travaux de la salle polyvalente, le planning est respecté et nous avons pour l'instant des réductions de dépenses avec des moins values sur plusieurs postes. La réception du chantier est prévue pour octobre. Dorénavant, grâce à ces travaux de mises en conformité et de sécurité, le bâtiment pourra accueillir 1000 personnes et permettra légalement toutes sortes d'activités notamment festives. Les associations sportives et autres bénéficieront d'une salle mieux équipée et plus sûre.

Enfin, je vous invite à parcourir le site internet qui a été mis en ligne dernièrement et également à installer sur vos appareils téléphoniques l'application « Campagnol » pour recevoir rapidement les actualités et informations diverses sur votre village et ses alentours.

Bonne lecture et bel été,

M. Didier PORTRON, Maire de MOËZE

BOULANGERIE

Lors de la séance de conseil municipal du 10 juillet, les conseillers ont validé la candidature d'un couple pour une ouverture prévue en septembre prochain.

Voilà bientôt trois ans que la boulangerie a fermé ses portes en période de Covid. Trois longues années sans commerce, sans animation au sein du village, sans rencontre, sans ce lieu convivial.

Ce commerce est indispensable à la vie de notre commune et nous en sommes bien conscients puisque **nous l'avons souhaité et créé en 2017**. Nous étions les premiers peiné(e)s de le voir fermé. Dès sa fermeture et après clôture de la longue procédure de liquidation judiciaire, nous avons, sans relâche, recherché le ou la futur(e) gestionnaire. Des annonces ont été publiées dans différents sites ou journaux. De nombreuses candidatures ont été étudiées et des impondérables sont intervenus, des difficultés en tout genre ont empêché l'installation de certains candidats et est-il nécessaire de vous rappeler le contexte économique difficile que traverse ce corps de métier.



Mais voilà, en septembre, ce commerce, sous la même formule que précédemment, rouvrira ses portes.

Vous y trouverez différents pains, viennoiseries, pâtisseries, spécialités régionales faits maison, mais aussi une petite épicerie de dépannage. Les futurs gérants proposeront également de la sandwicherie, des plats cuisinés à consommer sur place ou à emporter. Des boissons alcoolisées ou non vous seront servies en intérieur ou en profitant de l'agréable terrasse mise à disposition.

ENTRETIEN ESPACES VERTS ET DIFFICULTÉS DE RECRUTEMENT

Comme l'an passé et pour plusieurs raisons, votre collectivité, comme de nombreux autres employeurs, a eu beaucoup de difficultés à recruter un agent technique saisonnier, ajouter à cela un printemps excessivement pluvieux empêchant les entretiens extérieurs mais pas la pousse des végétaux, notre unique agent, Arnaud, s'est trouvé débordé.

Le cimetière et les trottoirs ne sont plus, pour de saines raisons, dés herbés chimiquement comme par le passé rendant beaucoup plus long et laborieux leur entretien.

Lorsque l'herbe est trop haute notamment à cause du retard lié aux intempéries, seul le passage du débroussailleur est possible mais l'intervention est plus fastidieuse donc encore du retard... et nous n'aborderons pas les pannes sur les matériels trop sollicités et des réparations qui traînent.

Nous remercions une nouvelle fois toutes les personnes qui ont participé à l'entretien des espaces verts jouxtant leur propriété. Cela a été fort apprécié par Arnaud et par la municipalité. Et plus globalement, merci pour la compréhension et la compassion que vous nous avez témoignées durant cet hiver et ce printemps humides interminables.

Précisions : Pour épargner les dépenses en fonctionnement, la collectivité a émis le souhait de recourir à un saisonnier pour la période du 1^{er} avril au 30 septembre. Elle embauchera en CDD longue durée dans un second temps après l'implantation des 2/3 des maisons des nouveaux lotissements.

COUPURE D'EAU



Le dimanche 25 février en fin de journée, le réseau d'eau potable a cessé d'alimenter 3 communes dont Moëze. La Rese a envoyé ses équipes sur le terrain pour isoler l'origine du problème. Il a été rapidement établi que la canalisation devait présenter une rupture sur une portion de 1,5 km du réseau. Mais où exactement ? Les recherches se sont poursuivies dès le lundi dans une campagne déjà trempée par les pluies importantes de l'hiver. Vous comprenez toute la difficulté, pour le personnel, de trouver une flaque d'eau issue de la fuite dans des terrains inondés. C'est en fin de journée que l'endroit a été localisé sous un fossé rendant encore plus difficile la réparation. L'intervention a demandé des moyens plus importants que d'ordinaire avec la nécessité de créer des batardeaux de part et d'autre de la canalisation rompue, d'effectuer une vidange du fossé et ainsi permettre aux techniciens d'intervenir sur l'élément défectueux enfoui profondément.

La recherche de la rupture, la remise en charge du réseau et les analyses de l'eau avant consommation ont demandé un certain temps, ce qui a obligé, votre collectivité, à organiser une distribution de bouteilles d'eau fournies par la Rese.

La distribution mise en place par vos conseillers municipaux s'est déroulée sur plusieurs plages horaires et sur plusieurs jours et sans incident à une exception près. Et nous tenons d'ailleurs à vous en remercier.

Il est également juste de remercier les agents de la Rese qui ont, dans des conditions relativement pénibles et dans des délais courts rétabli le réseau, réseau dont ils ont la charge depuis seulement le 1^{er} janvier 2023.

EGLISE : PROBLÈME DE LA SONNERIE DE LA CLOCHE

En décembre dernier, le réseau électrique permettant la sonnerie de la cloche a présenté un dysfonctionnement entraînant sa coupure. La cloche a cessé de sonner pendant les longs mois pluvieux de l'hiver et du printemps derniers. Cette panne a été particulièrement complexe et pénible à identifier puisqu'à chaque présence des électriciens, aucun problème n'était détecté, la coupure se faisant de manière intermittente et aléatoire. L'humidité excessive sur le réseau électrique a également eu une forte incidence. Depuis mi-juin, après une énième intervention sur l'installation électrique, les sonneries des heures et de l'angélus ont pu reprendre pour notre plus grand plaisir.

Le mécanisme permettant le tintement de la cloche pour la sonnerie des heures a également été réparé.



Précisions : depuis 2014, l'église a fait l'objet de plusieurs travaux : (montant TTC des travaux sans déduction des subventions allouées à la Commune par les financeurs publics)

- Pose d'un paratonnerre aux normes (l'ancien n'était plus fonctionnel depuis 2007) et d'un parafoudre (l'installation électrique ne bénéficiait pas de protection) Montant : 6 548 € TTC
- Pose d'une horloge électronique et d'une commande moderne à écran tactile pour la sonnerie de la cloche. Montant : 1 968 € TTC
- Réfection du plafond de la nef. Montant : 290 613.60 € TTC
- Restauration de l'autel. Montant : 5 120 €
- Suivis de l'orgue et accordage. Montant : 797 € TTC
- Réfection de la toiture de la sacristie. Montant : 8 737.35 € TTC
- Création d'une issue de secours avec porte adaptée. Montant : 2 190 € TTC
- Restauration de la sacristie (cloisons coupe-feu, pose d'une porte pour isoler la sacristie de la nouvelle issue de secours, création d'un point d'eau, installation d'un chauffage, travaux d'électricité). Montant : 4 896.12 € TTC
- Retournement des portes d'en-

trées intermédiaires pour être conforme à la réglementation « évacuation » des lieux publics. Montant : 1 338.50 € TTC.

Travaux prévus :

- Création d'un sanitaire : les travaux de préparation des raccordements aux réseaux d'eau et d'assainissement ont été réalisés : 2 139.50 € TTC. L'installation d'un WC et la fermeture de l'espace sanitaire seront réalisés prochainement.
- Restauration de la porte d'entrée
- Nettoyage et traitement de la toiture



RAPPELS BIEN NECESSAIRES

SITE INTERNET

Depuis juin dernier, le site internet de la commune est en ligne : <https://moeze.fr>

Le service Campagnol.fr de l'Association des Maires Ruraux a accompagné votre collectivité dans sa démarche de création et de sa mise en ligne

L'équipe municipale et la secrétaire ont rédigé et illustré les nombreuses rubriques que nous vous invitons à découvrir.

Logiquement, vous y trouverez une présentation de la commune avec ses services, mais également les informations communales (procès-verbaux des séances de conseils, listes des délibérations, différents arrêtés etc.) et les renseignements concernant les classiques démarches administratives.

En parcourant les rubriques, plusieurs liens vous permettront d'accéder à d'autres sites pour bénéficier de plus amples renseignements notamment sur votre commune mais aussi sur les territoires de la CARO et du marais de Brouage.

Bien évidemment, le site évoluera, il n'est pas figé. Les informations seront diverses et régulières.

Lors de votre future visite du site, une proposition vous sera faite pour installer **l'application Campagnol.fr** sur vos appareils adaptés comme par exemple votre Smartphone afin de recevoir des notifications quasi en direct de votre collectivité et d'avoir ainsi rapidement les actualités concernant votre village et ses alentours.

Bonne visite, si ce n'est pas déjà fait.





FUTURE OFFRE DU TRANSPORT SCOLAIRE À LA RENTRÉE

À partir du 2 septembre, l'offre de transport scolaire sera renforcée sur le secteur de MOËZE.

Le service **S3**, nouvelle dénomination de la ligne scolaire remplaçant les services scolaires desservis précédemment par les lignes I pour la desserte du collège de St Agnant et du lycée Merleau avec davantage de rotations pour le bien être de nos enfants:

- 2 Allers et 2 Retours pour le collège
- 3 Allers et 4 Retours pour le lycée.

Vous n'êtes pas collégiens ou lycéens et vous souhaitez vous rendre à Rochefort ou Saint-Agnant aux horaires des circuits scolaires, vous pouvez emprunter ces lignes sous réserve de places disponibles dans les véhicules en vous acquittant d'un titre de transport.

Tous les véhicules à usage principalement scolaire sont des cars proposant par conséquent exclusivement des places assises avec ceinture.

FUTURE OFFRE DE « MOBILITÉS » SUR LE TERRITOIRE DE LA CARO

La Communauté d'agglomération Rochefort Océan a délégué pour sept ans à la société Transdev la délégation de service public pour l'exploitation du réseau de transports R'bus.

Dès le 2 septembre 2024, de nouvelles offres de mobilité seront déployées.

Les points forts de ce nouveau contrat incluent un réseau de lignes régulières pour tous (scolaires et tout public) mieux structuré avec une offre lisible toute l'année. La desserte dans les secteurs moins denses est renforcée avec un nouveau service de transport à la demande plus flexible et déclenchable sous conditions. Ce service s'intègre en supplément de l'offre régulière et offre la possibilité aux habitants les plus éloignés de profiter d'un service de mobilité sur-mesure, et ce même en heure de pointe du lundi au samedi.

Avec un investissement de 45.5 millions d'euros répartis sur 7 ans, l'objectif est de favoriser l'adoption des modes durables, avec une prévision de plus de 1,5 millions voyages annuels d'ici la fin du contrat.

La CARO a choisi de s'engager davantage dans la transition énergétique et écologique. Progressivement, la flotte de véhicules roulera au biocarburant HVO, avec pour objectif ultime une utilisation exclusive de ce carburant écologique d'ici 2030. De plus, avant la fin de l'année 2024, la flotte R'bus se dotera également prochainement de véhicules électriques pour les services à la demande. Ce choix stratégique s'inscrit dans une démarche globale de réduction de l'empreinte carbone et de promotion des énergies renouvelables.

En outre, la CARO prend des mesures concrètes pour encourager une mobilité plus diversifiée et respectueuse de l'environnement. Ainsi, une nouvelle offre de location longue durée de vélos sera proposée aux habitants à la Maison du Vélo, à la gare SNCF, en complément de l'offre actuelle de courte et moyenne durée sous la marque Cycl'Océan.

LE TRANSPORT A LA DEMANDE (TAD)

A partir du 1^{er} septembre 2024, les conditions du **Transport à la demande** (TAD) changent et seront applicables à la rentrée prochaine.

En effet, ce service sera disponible dès 7h00 le matin jusqu'à 19h00 du lundi au vendredi et de 9h00 à 19h00 le samedi.

R'Bus à la demande est un service ouvert à tous, à l'exception des usagers scolaires en heure de pointe, qui disposent de services scolaires spécifiques. R'bus à la demande est soumis à un principe de non-concurrence avec les lignes régulières et les services à titre principal scolaire.

Réservation de votre transport jusqu'à deux heures avant votre départ soit :

- la boutique R'Bus en téléphonant au 05 46 99 22 68 du lundi au vendredi de 8h45 à 11h45 et de 13h45 à 17h30. Le samedi de 10h15 à 11h45.
- sur le site rbus-transport.com. Réservations possibles 7J/7 et 24h/24.
- avec l'application MyMobi (téléchargeable sur App Store ou Google Play). Réservations possibles 7J/7 et 24h/24.

Ensuite, définissez votre horaire d'arrivée et tenez vous prêt pour le départ 5 minutes avant, le conducteur viendra vous chercher devant votre domicile pour vous amener jusqu'à un arrêt mentionné lors de votre réservation.

Les arrêts proposés sont : la gare SNCF, Roy -Bry, l'hôpital de Rochefort, parking de La Pimale à Echillais, la place de Soubise ou la mairie d'Echillais.

Le transport à la demande offre des allers retours quotidiens entre 7h00 et 19h00, toute l'année du lundi au samedi, sur réservation et **au tarif de 2,00 € le trajet**.



STATIONNEMENT DE VÉHICULES ET DÉPÔT DE MATÉRIAUX

Les espaces verts et les trottoirs ne sont pas des zones de stationnement ni de dépôt de matériaux. Si aucun autre moyen de livraison sur votre propriété n'est possible, une livraison ponctuelle et de quelques minutes peut être autorisée sur le domaine public toujours sur autorisation préalable de la Mairie, mais elle doit être évacuée rapidement et être réalisée sans détériorer la structure.

Pour les professionnels : Le stationnement de plusieurs véhicules professionnels n'est pas autorisé en agglomération. Les aires de stationnement sont réservées aux résidents ou leurs visiteurs. Il n'est pas concevable qu'une entreprise stationne plusieurs véhicules et engins dans un quartier résidentiel privant ainsi les riverains de se garer à proximité de leurs résidences, de générer des gênes à la circulation.

Il n'est pas autorisé, tout comme les habitants, de stationner ni d'entreposer des matériaux sur les espaces verts et les trottoirs !

AUCUNE INTERVENTION SUR LE DOMAINE PUBLIC SANS AUTORISATION !

Il est formellement interdit d'intervenir, pour quelque raison que ce soit, sur le domaine public de la Commune, sans autorisation préalable. Cette dernière est propriétaire des chemins ruraux, voies, trottoirs, caniveaux, espaces verts publics...

Tout comme la Mairie n'a pas le droit d'intervenir sur votre propriété, vous n'êtes pas autorisés à réaliser des travaux sur sa propriété, sans autorisation.

De plus, il est rappelé que seules les entreprises agréées peuvent réaliser des raccordements, tranchées... sur le domaine public dans le respect des normes et avec l'utilisation de matériels spécifiques. Un particulier n'est pas habilité à le faire, faute de quoi il risque de le détériorer, et s'expose à des sanctions !

LAVAGE DES VÉHICULES INTERDIT SUR DOMAINE PUBLIC

Pour l'avoir constaté à plusieurs reprises sur le domaine public, cette pratique courante est totalement interdite en France, en application du Code de l'environnement.

Que vous laviez votre véhicule chez vous ou dans la rue, vous encourez une amende de 450 € minimum et les cas les plus graves (pollution avérée), la sanction peut aller jusqu'à 75 000 € d'amende et 2 ans de prison.

Cette interdiction vise à protéger l'environnement et nos réserves d'eau potable ! Les eaux usées issues du lavage des véhicules contiennent des produits polluants qui se dispersent ensuite dans le marais puis dans l'océan !

Amenez votre véhicule en station de lavage, ainsi vous ne polluez pas votre environnement.

La plupart des stations de lavage, récupérant leurs eaux, les recyclent et ainsi les besoins en eaux sont très réduits.

DÉJECTIONS CANINES ET POSE DE PANNEAUX

Cela devient insupportable de voir autant de déjections canines orner les trottoirs et les espaces verts ! L'incivilité et le manque de respect de la part de certains propriétaires de chiens, envers les habitants et les infrastructures, est aussi regrettable qu'inadmissible.

Pour ne pas avoir ces déjections chez eux ou dans leur jardin, ces personnes sans aucune gêne, amènent leur chien déféquer sur le domaine public sans ensuite ramasser. C'est tellement plus facile.

Mais quelle honte !! Quel état d'esprit !

Alors que faire ? Être derrière chaque promeneur de chien ? Non, on ne perdra pas notre temps à cela.

Des panneaux rappelant l'interdiction ont été positionnés aux lieux souvent salis.

La municipalité demande à chaque promeneur d'être en possession de sac à déjection. Sans ce contenant, cela supposerait que la déjection du chien va être laissée sur la voie publique.

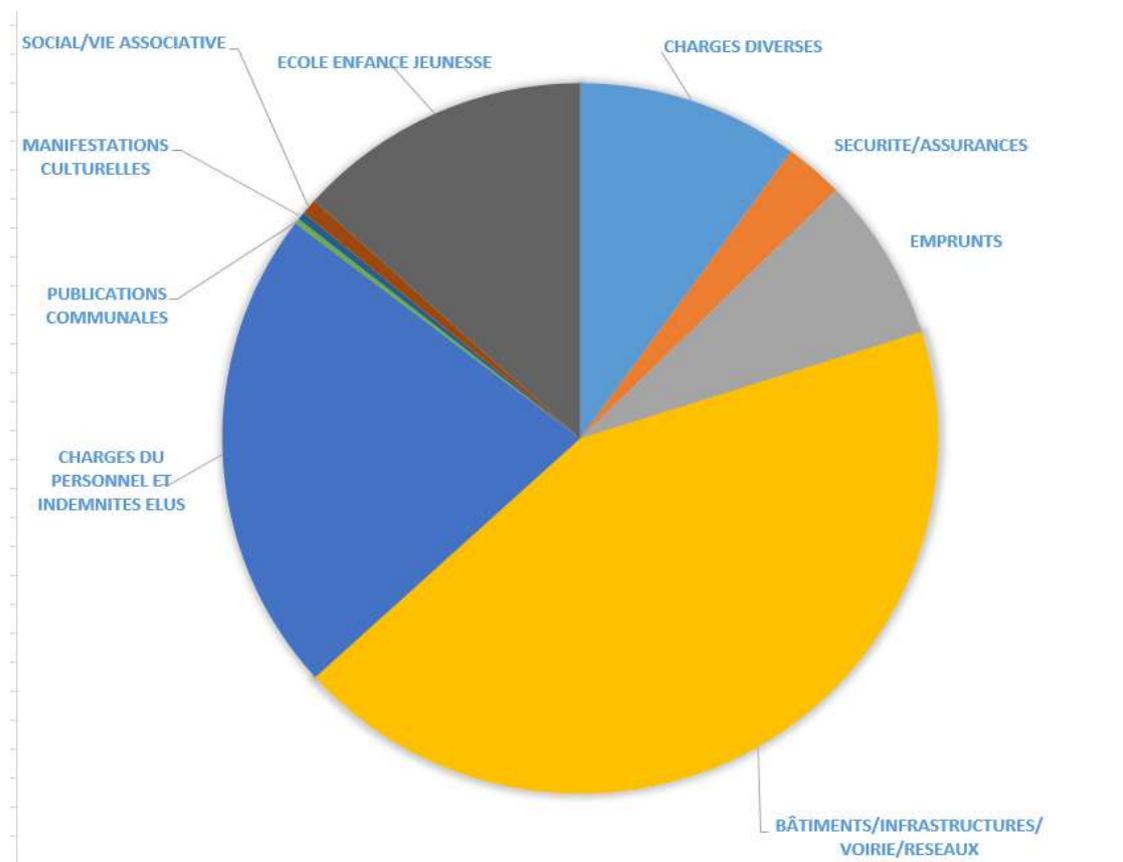
RAPPEL : à tous les propriétaires de chien anormalement « ABOYEUR ».

Nombreux sont les résidents qui viennent en mairie se plaindre de ces pollutions sonores, des problèmes causés par les animaux. Le droit de profiter pleinement de son jardin, de sa terrasse, de laisser les fenêtres ouvertes surtout aux belles saisons est légitime sauf que trop souvent, les aboiements intempestifs perturbent le cadre de vie et les bonnes relations de voisinage. Il est donc du **devoir des propriétaires de chiens, de chats** de s'assurer que leur animal de compagnie en présence ou **en l'absence** de leur maître, ne cause pas de nuisances (aboiement, déjection sur la voie, intrusion dans les maisons...). Chaque propriétaire doit faire le nécessaire pour que cessent les troubles anormaux de voisinage. Des solutions existent (collier anti aboiement, dressage...) pour que chacun vive en harmonie avec son voisin. Il nous appartient de veiller à ce que notre façon de vivre ne nuise pas à autrui. Merci de votre compréhension.



COMPTE ADMINISTRATIF 2023

(Commune, Caisse des Ecoles, CCAS et Pôle Commercial)



Ce qui a été dépensé en 2023 :

SOCIAL/VIE ASSOCIATIVE (baisse d'adhérents aux associations sportives)

5 324 €

Aide au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), repas des aînés, adhésion à la banque alimentaire pour la distribution de paniers repas aux plus démunis, subventions aux associations communales (sportives ou autres) et aux associations extérieures (AFM téléthon, Hôpital des enfants, Ligue contre le cancer...), participation aux adhésions des habitants aux associations sportives de la commune...

MANIFESTATIONS CULTURELLES

2 629 €

6 jours de trottinettes, commémorations des armistices du 8 mai et du 11 novembre, Journées Européennes du Patrimoine, Noël des enfants, cotisation SACEM, achat de gerbes lors de décès d'anciens maires, conseillers municipaux ou agents communaux...

PUBLICATIONS COMMUNALES

1 759 €

Impressions des journaux communaux, carte de vœux, cotisation du site internet, publications aux annonces légales marchés publics, mise en ligne d'annonces pour la recherche d'un gérant pour le local boulangerie-pâtisserie-bar...

CHARGES DU PERSONNEL ET INDEMNITES D'ELUS

163 146 €

Rémunérations des agents communaux, charges sur salaires, primes des agents, assurances du personnel, cotisation au CNAS (prestations d'aides sociales), médecine du travail, acquisition de vêtements de travail, formations, cotisation aux centres de formation, indemnité élus et cotisation retraite...

ENFANCE JEUNESSE

98 446 €

Cotisations aux syndicats SIVOS (en charge de la gestion du personnel des écoles et des cantines du Regroupement Pédagogique Intercommunal) et SEJI (en charge du service de la garderie périscolaire de Moëze, activités péri et extra scolaires), budget alloué à la Caisse des Ecoles pour l'école maternelle de Moëze, contrats de maintenance et de sécurité des aires de jeux et du city stade, subvention à l'association des parents d'élèves...

BÂTIMENTS/INFRASTRUCTURES

VOIRIE/RESEAUX

318 470 €

Travaux d'entretien et contrats de mise en sécurité des bâtiments communaux (école, mairie, boulangerie, agence postale communale, logements communaux...), fin des travaux de mise en conformité de l'Eglise Saint-Pierre, maintenance horloge extérieure et cloche de l'église, rachat de matériels pour la boulangerie, honoraires maître d'œuvre travaux salle polyvalente, reliure des registres, travaux d'aménagement de l'avenue du Général de Gaulle et plantations des massifs fleuris, réfection de la ruelle du Bourg et rue de l'Hosannière, programme de piquetage dans le marais, point à temps, réfection de voies communales et de chemins ruraux, réfection marquage au sol, travaux sur l'éclairage public, acquisition de panneaux de signalisation et de miroirs...

CHARGES GENERALES

74 102 €

Eau, électricité (bâtiments et éclairage public), carburants, combustible, frais d'affranchissement, fournitures administratives et techniques, location copieurs mairie et école, entretien véhicules et matériels roulants, abonnement téléphone internet de l'ensemble des bâtiments communaux, taxes foncières et autres impôts...

SECURITE/ASSURANCES

19 589 €

Contrats de maintenance informatique, alarme, citerne incendie et défibrillateur, contrôles annuels des chaudières de l'école, des installations électriques et des extincteurs des bâtiments, achats de nouveaux extincteurs, cotisation au SI-VU Gendarmerie, assurances des bâtiments et des véhicules, cotisation à la SPA pour la prise en charge des animaux errants, subvention au Groupe de secours catastrophe français sapeurs-pompiers humanitaires...

EMPRUNTS

55 100 €

Remboursement des échéances d'emprunts (budgets communal et pôle commercial)

RESULTATS BUDGETAIRES 2023 :

• Budget Commune :

- ⇒ Excédent de Fonctionnement de l'année : 62 287.91€ . Excédent à reporter en 2024 : 558 803.73 € (496 515.82 € d'excédent reporté des années précédentes + 62 287.91€ de 2023)
- ⇒ Déficit d'Investissement de l'année (en attente de subvention) : 50 000.88 € (à reporter sur 2024).

• Budget Pôle Commercial :

- ⇒ Déficit de Fonctionnement de l'année : 4 885.75 €. Excédent à reporter en 2024 : 4 720.24€ (9 605.99€ d'excédent reporté des années précédentes - 4 885.75 € de 2023).
- ⇒ Excédent d'Investissement de l'année : 62 930.61 € (à reporter en 2024)

• Budget Caisse des Ecoles : Excédent de fonctionnement de 1 144.32 €. Excédent reporté en 2024 : 2 954.59 € (1 810.27 € d'excédent reporté des années précédentes + 1 144.32 € d'excédent de l'année)

• Budget CCAS : Déficit de fonctionnement de l'année : 27.45 €. Excédent à reporter en 2024 : 464.57€ (492.02 € d'excédent reporté des années précédentes - 27.45 € de déficit de 2023).

BUDGETS 2024 (dépenses prévisionnelles)

(Commune, Caisse des Ecoles, CCAS et Pôle Commercial)

BÂTIMENTS/INFRASTRUCTURES/VOIRIE/RESEAUX

955 891 €

Mises aux normes (accessibilité et sécurité) de la salle polyvalente, travaux d'entretien et contrats de mise en sécurité des bâtiments communaux (école, mairie, boulangerie, agence postale communale...), programme de rénovation des logements communaux, réfection de la toiture du restaurant scolaire, changement porte issue de secours classe 3, maintenance du four de boulangerie, fin des travaux de mise en conformité de l'Eglise Saint-Pierre, travaux d'aménagement du cimetière, point à temps, réfection de voies communales et de chemins ruraux (route de Loubresse, route des Tannes...), travaux sur l'éclairage public, acquisition de panneaux de signalisation, élagage des haies et marronniers, reliure des registres communaux...



CHARGES GENERALES

65 504 €

Eau, électricité (bâtiments et éclairage public), carburants, combustible, frais d'affranchissement, fournitures administratives et techniques, location copieurs mairie et école, entretien véhicules et matériels roulants, abonnement téléphone internet de l'ensemble des bâtiments communaux, taxes foncières et autres impôts...

SECURITE/ASSURANCES

22 054 €

Contrats de maintenance informatique, alarme, extincteurs, citerne incendie et défibrillateur, achat d'un radar pédagogique, contrôles annuels des chaudières de l'école, des installations électriques et des extincteurs des bâtiments, cotisation au SIVU Gendarmerie, assurances des bâtiments et des véhicules, cotisation à la SPA pour la prise en charge des animaux errants, subvention au Groupe de secours catastrophe français sapeurs-pompiers humanitaires...



EMPRUNTS

58 139 €

Remboursement des échéances d'emprunts (budgets communal et pôle commercial)

CHARGES DU PERSONNEL ET INDEMNITES D'ELUS

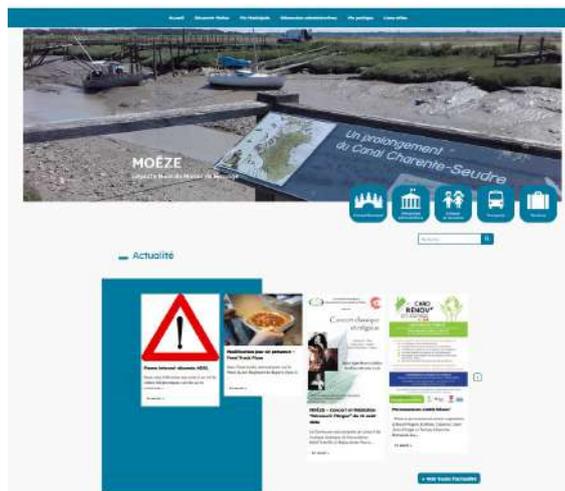
183 923 €

Rémunérations des agents communaux, charges sur salaires, primes des agents, assurances du personnel, cotisation au CNAS (prestations d'aides sociales), médecine du travail, acquisition de vêtements de travail aux agents techniques, formations, cotisation aux centres de formation...

PUBLICATIONS COMMUNALES

1 040 €

Site internet, impressions des journaux communaux, cartes de vœux...



SOCIAL/VIE ASSOCIATIVE

9 058 €

Aide au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), paniers gourmands des personnes âgées de 70 ans et plus, aides aux particuliers pour l'acquisition d'aides techniques (déambulateur, aides auditives...), prêt remboursable aux personnes en difficulté, adhésion à la banque alimentaire pour la distribution de paniers repas aux plus démunis, subventions aux associations communales (sportives ou autres) et aux associations extérieures (AFM téléthon, Hôpital des enfants, Ligue contre le cancer...), participation aux adhésions des habitants aux associations sportives de la commune...

MANIFESTATIONS CULTURELLES (pas de fête communale en raison des travaux de la salle polyvalente)

2 500 €

Journées de trottinettes, commémorations des armistices du 8 mai et du 11 novembre, Noël des enfants, achat de gerbes lors de décès d'anciens maires, conseillers municipaux ou agents communaux...

ENFANCE JEUNESSE

102 000 €

Budget alloué à la Caisse des Ecoles pour l'école maternelle de Moëze, cotisations aux syndicats SIVOS (en charge de la gestion du personnel des écoles et des cantines du Regroupement Pédagogique Intercommunal) et SEJI (en charge du service de la garderie périscolaire de Moëze, activités péri et extra scolaires), contrats de maintenance et de sécurité des aires de jeux et du city stade, subvention à l'association des parents d'élèves...



SALLE POLYVALENTE SPORTIVE

Les travaux ont commencé en février 2024.

Rappel : Pour éviter une fermeture de la salle, nous avons dû entreprendre **des travaux obligatoires** pour plusieurs raisons :

- **Les mises aux normes « sécurité, évacuation » et « accessibilité pour les personnes présentant des handicaps »** de l'ensemble du bâtiment. En effet, afin de pouvoir conjuguer dans le même lieu, **des manifestations sportives et festives**, nous avons l'obligation réglementaire de présenter un nombre et un dimensionnement suffisants de sorties de secours ainsi que des évacuations de fumées plus grandes. De plus, les sanitaires et la petite salle annexe n'étaient pas accessibles aux personnes présentant des handicaps.
- La seconde raison est **structurelle**. En effet, le bâtiment souffrait d'une charpente **sous dimensionnée et de malfaçons**. Une mauvaise et très légère conception est d'ailleurs responsable des désordres réguliers sur le pignon Sud à chaque coup de vent. De plus, la charpente a dû être renforcée pour un montant de : 87 164,58 € TTC en doublant toutes les poutres de section, qui étaient insuffisantes pour soutenir le poids de la toiture existante.
- La dernière est **esthétique et pratique**. Ce bâtiment de 37 ans qui a très mal vieilli, nous a contraints à changer les parois intérieures et extérieures. La totalité du bardage métallique a été remplacée ainsi que les plaques transparentes en polycarbonate. Les nouvelles plaques « opales » sont d'ailleurs beaucoup plus épaisses (4cm) que les anciennes qui faisaient pour certaines, moins d'un centimètre. Nous y avons fait également installer 6 fenêtres en verre (trois de chaque côté) pour permettre une ventilation de la grande salle. Le plafond sera entièrement refait et présentera un système d'éclairage à Led, à intensité variable sectorisée.



Un petit coin cuisine sera proposé dans la salle annexe et les usagers auront la possibilité d'occuper, pour des activités différentes, les deux salles en simultanée sans se gêner car les sanitaires seront accessibles indépendamment. La salle annexe sera isolée et chauffée, permettant des activités hivernales. Des box seront créés en fond de la grande salle pour le stockage de matériels des associations sportives et de la collectivité.

Vous comprendrez qu'il nous fallait impérativement intervenir sur ce bâtiment afin de continuer à l'utiliser. Nous ne pouvons plus attendre et nous avons l'obligation, pour les services de l'Etat depuis 2015, de mettre aux normes et en sécurité cette salle polyvalente. Ces travaux ont déjà été différés à plusieurs reprises notamment à cause des travaux d'urgence au plafond de l'église, la période Covid et tout dernièrement les prix excessifs du premier appel d'offres des entreprises.

Dorénavant, grâce à ces mises en conformité, le bâtiment passera de la catégorie X (usage sportif) à la catégorie L (salle polyvalente-sportive) pouvant accueillir 1000 personnes et permettra également toutes sortes d'activités notamment festives. Les associations sportives et autres bénéficieront d'une salle mieux équipée et plus sûre.

Montant prévisionnel des travaux : 642 523,80 € HT soit 771 028,55 €.

Financement sur opération globale : Etat (355 416,92 €), Département (177 708 €), CARO (4 207 €).





Création de locaux de stockage



Petite salle :
création d'une cuisine et d'un accès
indépendant aux sanitaires



Renforcement pignon Sud
exposé aux tempêtes
(poutres blanchies)



Pose de nouveaux lanterneaux



Dépose de l'ancien bardage



Renforcement charpente existante

LOGEMENTS COMMUNAUX

Ainsi qu'annoncé dans nos précédentes éditions, la commune, propriétaire de deux appartements de type 3 situés dans l'enceinte de l'école, y a engagé un ambitieux programme de travaux de rénovation et d'isolation.

Ont été réalisés la rénovation complète des circuits et tableaux électriques, la réfection des cuisines et salles d'eau, ainsi qu'une remise en peinture générale des lieux et le remplacement des revêtements au sol. Des volets en bois ont remplacé ceux en PVC détériorés.

Si le poste électricité, la pose des éléments de cuisine, de salle d'eau et les volets ont bien entendu été réalisés par un professionnel, le reste des travaux a été accompli en interne avec la précieuse participation de notre agent technique et de conseillers qui ont bien voulu consacrer du temps à cela. Qu'ils en soient une nouvelle fois remerciés.

Ces travaux d'amélioration permettront une remise en location prochaine des lieux.

Plusieurs candidatures ont d'ores et déjà été déposées en mairie.

Les loyers sont de 650 € et de 670 € hors charges pour des surfaces respectives de 65.42 m² et de 77.58 m². Les deux logements disposent chacun d'un garage.

Coût total des travaux : 22 739.12 € HT (soit 25 665.73 € TTC).

Aide du Département : 4 547.82 € (20% du montant des travaux HT).

Part communale : 18 191.30 € HT.



AVANT



APRES

AJOUT D'UN CANDÉLABRE RUE DES JARDINS

Dans le cadre de la mise en conformité et de l'amélioration du cadre de vie des résidents de la rue des Jardins, un candélabre supplémentaire a été implanté en septembre 2023.

Cette rue, qui voit sa population augmenter et par conséquent son trafic de véhicules, fera bientôt l'objet d'une réfection complète avec aménagement d'une raquette de retournement, d'une connexion douce avec le lotissement Bellevue, et enfin la création de stationnement.

Ces travaux coûteux, mais nécessaires, doivent être actuellement reportés de quelques mois au vu du budget communal et des démarches administratives à engager en amont du projet, à ce jour toujours en cours.

Mais cette opération aura bien lieu.

LOTISSEMENTS

Actuellement, deux lotissements sont en cours :

- Bellevue (secteur rue de la Rochelle) avec 13 lots. La **rue du Per-tuis** est le nom de la nouvelle voie interne du lotissement.
- Le Jardin des Frênes (secteur rue Jean Berteau-rue de l'Hosannière) avec 11 lots. Le nom de la nouvelle rue est un hommage à un ancien habitant du village qui s'est illustré durant sa vie militaire : **Rue Robert Chenier**

Une troisième zone desservie par la rue du Breuil (secteur Est du village) sera à lotir dans les mois à venir en présentant 17 lots. Le nom de la rue sera **la rue du Grand Paradis**.

RÉFECTION TOITURE RESTAURANT SCOLAIRE ET CHANGEMENT DE LA PORTE DE LA CLASSE 3

Après le remaniement de la toiture de la salle d'éveil, la réfection de celle du corps principal de l'école de maternelle, la toiture du restaurant scolaire a été entièrement restaurée lors des vacances de février.

Régulièrement votre collectivité engage la réfection ou le nettoyage des toitures de ses bâtiments communaux.

L'héritage d'une gestion passée négligente a fait que toutes les couvertures sont à reprendre, en urgence celles qui ont été faites sur des panneaux en particules avec des tuiles « tige de botte ». Mais ces travaux importants ne peuvent qu'être échelonnés pour épargner la trésorerie et permettre la réalisation d'autres projets. En attendant les gros travaux, les couvertures sont régulièrement suivies et traitées.

Afin de financer ces travaux, la Commune a sollicité l'aide du Département au titre du fonds d'aide pour les constructions et grosses réparations des locaux scolaires du 1^{er} degré.

Montant de la toiture cantine : 28 158.81 € HT (soit 33 790.58 € TTC).

Coût total de ces travaux : 31 812.26 € HT.

Aide du Département : 11 134.29 € (35% du montant HT des travaux).

Part communale : 20 677.97 € HT (soit 24 813.56 € TTC)

Elle en a donc profité pour changer également la porte de sortie de secours de la classe 3 et la crémonne d'une des portes de la cantine.

ACQUISITION RADAR PÉDAGOGIQUE

Suite à l'expérience menée l'an passé et à l'efficacité évidente de la présence d'un radar pédagogique, la commune a souhaité en acquérir un, reçu tout dernièrement. Ce matériel de sensibilisation entièrement autonome à l'aide de son panneau photovoltaïque, pourra être installé dans les rues les plus fréquentées.

Programmé pour signaler le dépassement de la vitesse dès 30 kilomètres par heure (vitesse actuelle à respecter à l'intérieur de l'agglomération), ce radar nous fournira de précieux renseignements :

- la vitesse de chaque véhicule
- le nombre de passages dans les deux sens de circulation
- les horaires du trafic
- les différentes statistiques en découlant (vitesse moyenne, les pics de vitesse et de flux etc...)

Il est prévu de publier sur le site internet les différents résultats obtenus.





ZAENR : DÉFINITION ET ENQUÊTE PUBLIQUE

La loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, dite loi APER, vise à accélérer et simplifier les projets d'implantation de producteurs d'énergie et à répondre à l'enjeu de l'acceptabilité locale afin que notre pays soit énergiquement indépendant.

Son article 15 permet aux communes de définir, après concertation avec leurs administrés, des zones d'accélération où elles souhaitent prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter (pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables, ainsi que de leurs ouvrages connexes, ZAENR).

Ces ZAENR peuvent concerner toutes les énergies renouvelables (ENR).

Au vu des caractéristiques environnementales et réglementaires du territoire de Moëze (site classé Ancien Golfe de Saintonge, zone de protection des abords des Monuments Historiques, Loi « Littoral », Réserve Naturelle Moëze-Oléron, Natura 2000, ZNIEFF 1 et 2, ZICO...), **le Conseil Municipal, lors de sa séance du 13 mars 2024, n'a défini aucune ZAENR.**

En effet, les possibilités d'installation de sites de production d'énergies renouvelables de grande ampleur semblaient très limitées sur la commune en dehors des espaces déjà artificialisés (ex : toitures...).

Une consultation du public s'est déroulée du 8 avril au 7 mai 2024.

Aucune remarque ni observation du public n'a été réceptionnée. Le Conseil Municipal a donc statué qu'il n'y aurait pas de zones d'accélération d'énergies renouvelables sur son territoire en dehors des espaces déjà artificialisés (ex : toitures...).

ELAGAGE MARRONNIERS ET BROYAT

Bien qu'il s'agisse d'une essence qui n'apprécie pas véritablement ce type d'intervention, les marronniers centenaires de l'avenue principale ont été taillés pour permettre un dégagement de la voie et la circulation aisée des remorques hautement chargées mais aussi pour que les branches n'envahissent pas les jardins voisins. Cette opération a été faite en deux étapes (fin novembre 2023 et janvier 2024) pour permettre à notre agent l'évacuation du gros volume de branches.

La dernière taille a eu lieu en novembre 2016 ; et comme en 2016, les branchages issus de cette taille ont été broyés mais cette fois à l'aide du broyeur électrique mis à disposition par la CARO. Cette technique a permis d'obtenir un broyat de qualité. Ce matériau obtenu a été en très grande partie distribué aux villa-geois qui en ont fait la demande pour une réutilisation au jardin.

Montant de la taille : 1 920 € TTC.



TRAVAUX DE VOIRIE : RÉFECTION CHEMINS LA GRANGE AUX FILLES, LOUBRESSE, LE LIAGEUX ET ROUTE DES TANNES SUITE AUX SUBMERSIONS MARINES

Au printemps dernier, avec l'assistance logistique et humaine de la CARO, la collectivité est intervenue sur les voies et chemins communaux fortement dégradés par les aléas naturels ou climatiques et le trafic de lourds engins agricoles.

Les voies communales de la Grange aux Filles et de Loubresse desservant des habitations ont bénéficié d'un traitement type bicouche gravillonné.

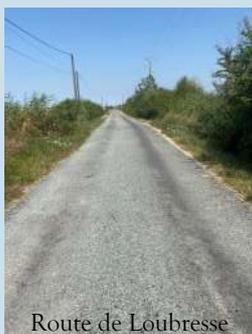
Le chemin rural du Liageux, une nouvelle fois, très détérioré par les passages fréquents des lourds engins agricoles a été reprofilé essentiellement en calcaire sur environ 750 mètres. Ces cheminements au sous-sol argileux ne sont pas adaptés à supporter de tels poids et il n'est pas possible pour le budget communal d'y remédier.

La route des Tannes ayant subi à plusieurs reprises les submersions marines hivernales a dû être reprise à différents endroits et gravillonnée en bicouche. Ce chemin communal mène au havre de Brouage en longeant la Réserve Naturelle de MOËZE et est emprunté également par des véhicules légers.

Montants des interventions sur l'ensemble des voiries et chemins : 10 425.50 € (point à temps compris).



La Grange aux Filles



Route de Loubresse



Chemin du Quadore

SUBMERSION MARINE RESERVE NATURELLE ET TERRES AGRICOLES

De l'automne dernier jusqu'en mars 2024, la Réserve naturelle de Moëze-Oléron et les terres agricoles aplanies voisines ont été victimes de submersions marines les 28 octobre 2023, 11 février et le 11 mars 2024.

Lors de ces grosses marées à forts coefficients, associées à des surcotes plus ou moins importantes, l'eau de mer est rentrée en grande quantité par la brèche de la « digue » du front de mer puis a franchi la « digue » de second rang située dans la Réserve naturelle. La mer s'est engouffrée dans une série de brèches. La Réserve étant entièrement submergée, l'eau de mer mélangée aux grandes quantités d'eau douce, dues aux fortes pluies des derniers mois, s'est déversée sur les terres céréalières plus basses en franchissant le chemin rural des Tannes.

Environ 150 hectares de champs cultivables se sont retrouvés sous l'eau avec une salinité approchant les 20 grammes de sel par litre pour l'épisode de février. **Les trois submersions se sont produites sans phénomène tempétueux.**

L'eau emprisonnée sur les terres aplanies est difficile à évacuer d'autant plus que les importants épisodes pluvieux se sont succédés. Durant ces trois grosses marées, il a été également observé qu'à plusieurs endroits le long du chenal de Brouage, l'eau a également débordé.

En conclusion, l'ensemble du réseau hydraulique et des « jas » étant devenu salé, la biodiversité et le fonctionnement de la Réserve naturelle sont maintenant fortement impactés par ces submersions.

Les terres cultivables encore sous l'eau à la mi-mars ont rendu impossibles la préparation des sols et leurs ensemencements prévus pour l'année. Les pertes financières pour les agriculteurs de ce secteur sont importantes.

Des réunions avec les différentes instances sont actuellement en cours afin d'aborder les problématiques et leurs conséquences et réfléchir aux éventuelles solutions et indemnisations des exploitants.

Alors pourquoi ces submersions ?

Une digue qui s'étend du Sud de Port-des-Barques jusqu'au Nord de Bourcefranc protège le marais de Brouage des entrées maritimes. La commune de Moëze, commune littorale, a son trait de côte entièrement en Réserve naturelle.

Cette digue a été et est régulièrement mise à l'épreuve par les nombreux phénomènes tempétueux.

A deux reprises et malgré sa présence, les marais de Moëze et de St Froult ont été submergés lors des tempêtes de Martin et de Xynthia. Cette protection a souvent fait l'objet de travaux pour la consolider mais en vain. Les coups de tabac fréquents conjugués maintenant à l'élévation du niveau de la mer font que cette zone est malmenée et devient très vulnérable.

Depuis l'hiver 2016-2017, une brèche s'est formée dans le trait de côte de la Réserve laissant entrer des quantités d'eau de mer à chaque coefficient de marée supérieur à 70 qui étaient jusqu'alors contenues dans une lagune de plusieurs hectares avant de retourner en mer à la marée basse.

En janvier 2018, de nouveau avertie par le conservateur de la Réserve de la dégradation et de l'élargissement de ce point faible, votre collectivité a alerté et sollicité tous les services concernés afin de planifier une intervention. C'est en septembre de cette même année que le Département et la CARO ont décidé de débloquer des fonds pour colmater la brèche en attendant d'autres solutions. Mais malheureusement, cette intervention n'a pu être réalisée à cause des raisons suivantes : **problèmes techniques, d'accessibilité et de portance des sols.**

Nous avons maintenant une brèche de plusieurs centaines de mètres linéaires. Rien ne peut empêcher l'eau de mer de rentrer dans la Réserve et de se déverser sur les champs situés plus bas lors des prochains gros coefficients. Nous vous laissons imaginer ce qu'il se passera si une tempête se déchaîne en même temps que les grosses marées.

Parallèlement, la communauté de communes de Marennes et la communauté d'agglomération Rochefort Océan ont lancé un PAPI (Plan d'Actions de Prévention des Inondations) afin de protéger les personnes et les biens. Plusieurs scénarii de localisation de digue et leurs coûts ont été exposés. Les élus ont adopté la solution des protections rapprochées au niveau des villages de Moëze et de St Froult pour un montant inférieur à 5 M€. En effet, la création et la consolidation de la digue actuelle de front de mer entre Port-des-Barques et Bourcefranc s'élevait à plus 56 M€.

Un PAPI n'a pas pour vocation à protéger les terres agricoles et les milieux naturels.

Nous ne sommes qu'au début de ces phénomènes de submersions. Le risque est important et sera augmenté par des conditions météorologiques défavorables. La perspective à court terme est très inquiétante.

Notre commune, dans les années à venir, connaîtra inévitablement de grosses modifications de son environnement et de ses limites de territoires.



Route des Tannes submergée
par l'eau de mer



PLANTATIONS ET FLEURISSEMENT

Depuis 2014, la commune s'est engagée, avec le Département et la Chambre d'agriculture, dans une démarche de plantation de haies. Plusieurs kilomètres de voies et de chemins communaux ont déjà été arborés. Ces haies sont, pour certaines, déjà bien visibles bien qu'elles aient été malmenées par les différentes sécheresses et le vandalisme de quelques idiots qui n'ont toujours pas compris l'utilité de telles plantations.

En attendant une opération de plus grande ampleur, de nouvelles plantations, composées essentiellement d'arbres et d'arbustes d'essences locales, ont eu lieu au bout de la rue des lilas sur une portion d'un ancien chemin communal (environ 50 mètres). De plus, les végétaux ayant été écrasés volontairement ou non le long de la rue du Moulin ont été remplacés.

En ce qui concerne le fleurissement du bourg, et au vu des conditions climatiques printanières et de l'équipe d'agents réduite, la collectivité a fait le choix de renoncer cette année au fleurissement de nouveaux massifs.

Mais ce n'est que partie remise !



TAILLE DES HAIES

Tous les deux ans, pour des raisons de sécurité, la commune fait appel à une entreprise pour la taille des haies longeant ses voies et chemins communaux.

Cette opération s'effectuera cette année en novembre avec l'entreprise Rambeau pour un montant de 2 040 € TTC. A l'aide d'un lamier (grosses scies circulaires montées sur un bras articulé) attelé à un tracteur, près de **11** kilomètres seront parcourus sur environ deux jours.



CANDÉLABRE RUE DE LA ROCHELLE

170 mètres séparent le dernier candélabre de la rue de La Rochelle du premier point lumineux des hameaux du Vergon et de la Pierre Levée (direction St Froult).

Il existe donc une zone noire importante entre ces deux lieux qui sont, depuis deux ans, empruntés par des enfants tôt le matin et le soir en période scolaire afin de rejoindre l'arrêt de car situé devant la mairie.

Pour la sécurité des écoliers et des piétons en général, deux nouveaux candélabres seront positionnés sur les poteaux d'Enedis.

Travaux prévus avant la rentrée prochaine.

ADHÉSION AU SERVICE MUTUALISÉ DES ARCHIVES

La commune dispose d'un nombre important d'archives dont la grande majorité doit être triée pour être éliminée. En effet, les données collectées par toute collectivité territoriale ont une durée légale d'utilité. Au-delà ce délai, elles se doivent de les éliminer selon une procédure encadrée sur autorisation des Archives Départementales.

Comme la plupart des communes de la CARO, Moëze ne dispose pas de personnel dédié aux archives. Ce travail de tri, d'archivage et d'élimination est conséquent au vu du nombre d'archives conservées.

C'est pourquoi, la CARO a souhaité mettre en place un service commun mutualisé des archives afin d'aider les communes dans cette tâche.

C'est donc tout naturellement que notre commune a décidé, lors de sa séance du 20 décembre 2023, de signer une convention avec la Communauté d'Agglomération pour bénéficier des ressources de ce service commun dont les missions sont :

- Conseil et assistance sur la gestion des archives et en particulier les notions de tri, classement, éliminations, conservation...
- Intervention sur site pour la gestion des archives par un archiviste du Service Commun des Archives dans le cadre de missions ponctuelles de un à trois mois environ.

La convention a été signée cette convention courant 2024.



OPÉRATION GRAND SITE/AMÉNAGEMENTS SABLIERÈ

Dans le cadre d'OGS, avec l'appui de l'entente CDC Marennes et la CARO, la commune de MOËZE a signé une convention pour l'aménagement des parcelles de la sablière située à l'entrée des sentiers de la réserve naturelle.

Pour rappel : Depuis janvier 2016, la Communauté de communes du Bassin de Marennes (CCBM) et la Communauté d'Agglomération Rochefort-Océan (CARO) sont engagées conjointement, dans le cadre d'une entente communautaire, dans un projet ambitieux de gestion et de mise en valeur du marais de Brouage.

La structuration de ce projet et les actions engagées s'inscrivant dans les modalités et objectifs de la politique des Grands Sites de France, les deux intercommunalités ont souhaité lancer une Opération Grand Site sur le marais de Brouage.

Les orientations de cette Opération Grand Site en cours d'élaboration sont les suivantes :

- Rendre résilients les paysages et les patrimoines du grand site
- Pratiquer et visiter le grand site dans le respect des lieux et des hommes
- Préserver et transmettre l'esprit des lieux et faire comprendre les évolutions à venir
- Agir pour l'économie et la vie locales pour assurer une gestion durable du grand site
- Consolider la dynamique territoriale et la gouvernance partenariale

L'Opération Grand Site a par ailleurs **la vocation et l'ambition d'accompagner les communes dans la mise en place de projets de développement territorial, sur le volet paysager et technique** afin de veiller à la mise en place d'aménagements respectueux de l'esprit des lieux et à la complémentarité de ces aménagements avec d'autres espaces existants ou en projet à l'échelle de l'OGS.

Dans ce cadre et en particulier en lien avec l'orientation B (Pratiquer et visiter le grand site dans le respect des lieux et des hommes), l'Entente Intercommunautaire accompagne la commune de Moëze sur la préfiguration d'un projet d'aménagement sur deux parcelles communales visant à mettre en valeur ce site pour permettre au public d'y accéder, d'observer la biodiversité présente et d'avoir un cône de vue sur le marais.

La commune de Moëze souhaite relancer un projet d'aménagement sur deux parcelles, dont elle est propriétaire. Ce projet au niveau de l'étang de la sablière a vocation :

- à mettre en valeur le site pour permettre au public d'y accéder, d'observer la biodiversité présente et d'avoir un cône de vue sur le marais de Brouage,
- à améliorer les conditions d'accueil du public à l'entrée du sentier de Plaisance, qui relie la ferme de Plaisance et la Réserve Naturelle de Moëze Oléron,
- à améliorer la gestion dans le temps en termes d'entretien des deux parcelles.

Afin d'affiner le programme d'aménagement, l'Entente et la commune de MOËZE a sollicité deux paysagistes pour une mission d'accompagnement allant jusqu'à une esquisse détaillée d'aménagement (plan d'aménagement paysager).

Dépenses		Recettes	
Prestation de services	6 480 €	Subvention DREAL (80%)	5 184 €
		Entente intercommunautaire (70% du reste à charge)	907 €
		Commune de Moëze (30% du reste à charge)	389 €



EAUX PLUVIALES ET DÉBORDEMENTS / TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT

A cause des incessantes et importantes intempéries de l'hiver et du printemps derniers et pour d'autres raisons que vous lirez plus bas, le réseau d'assainissement (traitement des eaux usées) a anormalement et régulièrement débordé durant cette période, souillant ainsi d'excréments et d'eaux sales la voie publique du secteur bas du village. Le réseau saturé a également perturbé, voire empêché, l'évacuation des eaux usées et l'usage des sanitaires des riverains de ces quartiers.

Ces problèmes de débordements ponctuels sont connus depuis des années et votre **collectivité a saisi, de longue date**, le responsable du réseau de collecte des eaux usées (EAU 17) sur ces insupportables débordements afin d'y mettre un terme.

Des travaux sont enfin inscrits pour l'automne prochain **sur une durée de 4 mois**, il s'agira de remplacer les anciennes canalisations situées sous la rue de la Carrée allant de la rue Maréchal Leclerc jusqu'à l'avenue du Général de Gaulle (longueur 670 m, 25 branchements). Le réseau de la rue Adolphe Pommier sera également renouvelé.

Coût approximatif : 450 000 €.

Alors pourquoi ces travaux et ces débordements ?

Avant de développer, il convient de rappeler que les eaux usées de la quasi-totalité des maisons du bourg sont collectées par un réseau enterré dont la création des premières canalisations date de 1989. Seules les eaux sales doivent y transiter. Cette importante quantité de substrat est ensuite envoyée via des pompes de relevage dans les bassins de la station d'épuration située peu avant la déchetterie d'Echillais.

Les pompes sont logiquement adaptées aux quantités pouvant être générées par les foyers. Elles sont dimensionnées par rapport aux nombres de maisons, d'habitants actuels et futurs.

Mais voilà, les turbines doivent également absorber et pousser une quantité très importante d'eaux claires parasites présentes dans le réseau, ce qui cause la saturation des pompes et donc le débordement du réseau.

Qu'appelle-t-on les eaux parasites ?

Les eaux qui ne doivent pas s'y trouver. Ce sont :

- les eaux issues des sols qui s'infiltrent par les vieilles canalisations fissurées.
- les eaux de pluies pénétrant par un réseau privé vétuste ou mal conçu.
- les eaux de pluies que les propriétaires indéclicats rejettent volontairement dans le réseau. Il s'agit souvent des eaux des dalles de toiture, des terrasses mais aussi les eaux de leurs terrains.

Pour diminuer, voire empêcher, l'arrivée d'eaux parasites et la saturation des pompes ; la première étape est de créer un réseau neuf sous la rue de la Carrée et la rue Adolphe Pommier et puisque les rejets volontaires sont illicites, des tests seront programmés afin d'identifier les connexions illégales.

Suite au diagnostic réalisé en 2018, d'autres renouvellements de réseau seront à prévoir dans les années futures.



Eaux usées sur domaine public
avenue du Général de Gaulle

ANIMATIONS

JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE 2023

Les Journées Européennes du Patrimoine se sont déroulées le samedi 17 et dimanche 18 septembre.

En plus de la montée au clocher et de la chasse au trésor, des concerts d'orgue étaient proposés, par M. Burgelin le samedi et M. Grainger le dimanche. Il y avait également une exposition sur l'eau douce en Charente Maritime, la projection d'un documentaire sur les « trésors romans en Charente Maritime » mais également une démonstration de taille de pierre par LITHOSPHERE. Les visiteurs ont encore répondu présents cette année, avec une fréquentation en hausse par rapport à l'édition 2022.



PANIERES GOURMANDS AUX AÎNÉS

Le samedi 16 mars, des membres du Conseil Municipal et du CCAS sont passés chez nos aînés afin de distribuer un panier rempli de douceurs : tarte, vin de notre terroir, galettes...

Des produits fabriqués en Charente Maritime, notamment des galettes de la Pâtisserie Beurly.

C'est près de 100 paniers gourmands qui ont été distribués cette année.



COMMÉMORATIONS 11 NOVEMBRE ET 8 MAI

Comme chaque année, la commune honore les soldats ayant combattu lors des deux guerres mondiales, qu'ils soient natifs de Moëze ou, plus largement, de notre pays. Après la lecture des Morts et des discours de la Secrétaire d'Etat auprès du Ministre des Armées chargée des Anciens combattants et de la Mémoire, l'hymne national a été entonné et les couleurs ont été levées.



Le discours de M. le Maire a clôturé cet hommage avant le traditionnel verre de l'amitié.

NOËL DES ENFANTS 2023

C'est comme chaque année, le dernier vendredi avant les vacances scolaires que nous avons la chance de recevoir le Père Noël accompagné de la Mère Noël à la mairie. Il récompense les enfants sages (et moins sages) en leur offrant des chocolats et en écoutant leurs souhaits de cadeaux. Une soixantaine d'enfants est ainsi venue le rencontrer.



VŒUX DU MAIRE 2024

Les vœux du Maire se sont déroulés le vendredi 19 janvier à la salle polyvalente, peu de temps avant le début des travaux de mise aux normes de cette salle.

En plus des habitants nouvellement arrivés sur la commune et les membres actifs des associations partenaires de notre village, les personnels des différents services opérant sur la commune, nous avons eu le privilège de recevoir de nombreux élus.

Nous remercions notamment Anne Brachet, Conseillère départementale, M. Mickaël Vallet, Sénateur et Conseiller Départemental de notre secteur, M. Christophe Plassard, Député de notre circonscription, M. Thierry Lesauvage, Vice-Président à la CARO en charge du climat, de la transition écologique et des nombreux maires et adjoints des communes voisines.



FÊTE DES VOISINS

Cette année, la Fête des Voisins était programmée nationalement le vendredi 31 mai. Elle a notamment été fêtée dans les quartiers de la rue du Breuil et de la rue de la Rochelle. Si jamais vous souhaitez vous aussi participer lors de l'édition 2025, n'hésitez pas à vous rapprocher de vos voisins. La mairie peut vous prêter des tables et chaises, sur demande, et sécuriser votre lieu de rassemblement via un arrêté de circulation.



JOURNÉE MÉMORIELLE « RÉGIMENT DE BIGORRE »

Le 6 avril 2024, notre village a reçu sur la Place du 1er Régiment de Bigorre, la **délégation militaire départementale de Hautes-Pyrénées** représentée par M. le Colonel Christophe de LIGNIVILLE et M. le Lieutenant-Colonel Thierry RHÔNE accompagnés de 26 cadets de la promotion 2024-2025, en présence de M. Gérard BIETH, Président national de la FNCR, de M. BRUNET son Vice-Président et de Madame la Commandante de la Brigade de Gendarmerie de St Agnant.

Cette cérémonie a eu lieu dans le cadre du weekend « mémoire » sur les traces du Régiment de Bigorre, dont le poste de commandement était situé à Moëze lors de la Seconde

Guerre Mondiale participant notamment à la libération de la poche de Royan.

Cette cérémonie s'est déroulée au pied de la stèle « Place du 1^{er} Régiment de Bigorre », en comité restreint conformément aux directives gouvernementales en raison du risque élevé attentat et s'est clôturée par un verre de l'amitié.



CONCERTS CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE ROCHEFORT OCEAN

Les 11 avril et 12 juin, en l'église St Pierre, ont eu lieu deux concerts du Conservatoire de Musique et de Danse Rochefort Océan Michel Legrand.

Le premier était axé sur une chorale et de l'orgue tandis que le second accueillait un orchestre de cordes.

Nous espérons vivement poursuivre cette collaboration avec le Conservatoire et entendre résonner la musique au sein de notre église. Déjà deux dates ont été programmées pour 2025 et seront annoncées en temps utile sur le site internet de la Commune et dans les panneaux d'affichage.



JOURNÉES DES TROTTINETTES

Pour cette nouvelle édition, le Trait d'Union Intercommunal s'est associé au Syndicat Enfance Jeunesse Intercommunal pour organiser une nouvelle version des Trottinettes qui s'est déroulée du 15 au 16 juin.

Au programme : 3 courses sur les communes de Soubise, Echillais et Beaugeay.

6 jeunes de la commune de Moëze et de St Froult ont participé : soit une équipe de 5 concourant pour Moëze et une participante sur l'équipe intercommunale 1.

Ces 2 équipes ont respectivement terminé à la 4^{ème} et 7^{ème} place sur 9 équipes en compétition. Nous félicitons également l'un de nos jeunes Moëziens qui est parvenu à se hisser à la 2^{ème} place du classement général à l'issue de la compétition sur 45 participants !

Nous remercions les jeunes ayant participé, pour leur ténacité ainsi que leurs entraîneurs pour leur implication sans faille.

Ces journées se sont conclues quelques jours plus tard en mairie lors d'un pot de l'amitié où jeunes comme entraîneurs ont reçu des cadeaux et de chaleureuses félicitations.



FESTIVAL ENTRE VENTS ET MARAIS

Comme l'année passée, le festival « Entre Vents et Marais » a posé ses partitions dans notre village, l'espace d'une soirée.

Ce concert était programmé à 20h30 à l'église St Pierre. Il a réuni un percussionniste et un quatuor à cordes autour de compositions contemporaines ou plus classiques.



MANIFESTATIONS A VENIR

CONCERT DU 13 AOÛT

Le 13 août prochain, la Commune vous proposera un concert de l'association Nout'Kanto de **trio Chants-Hautbois-Orgue** à 20h00 à l'**Eglise Saint-Pierre**.

Dans l'après-midi à **15h**, l'association organisera également une **médiation « Découvrir l'orgue »**.

Entrée sur participation libre.



JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE 2024

L'édition 2024 des Journées Européennes du Patrimoine auront lieu **les samedi 21 et dimanche 22 septembre**.

Au programme : jeu de piste, montée au clocher, concerts d'orgue et diffusion d'un documentaire.

Rendez-vous dès le samedi 21 septembre à partir de 9h !

INFORMATIONS DIVERSES

PRIME POUVOIR D'ACHAT AUX AGENTS COMMUNAUX

Le Gouvernement, par le décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023, a créé la possibilité aux collectivités territoriales (régions, départements et communes) de verser une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics de la fonction publique territoriale.

Pour cela, les bénéficiaires devaient :

- Etre recrutés avant le 1^{er} janvier 2023,
- Etre employés et rémunérés au 30 juin 2023 par la collectivité (ou l'établissement),
- Avoir perçu une rémunération brute inférieure ou égale à 39 000 euros au titre de la période courant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023, dans les conditions définies à l'article 3 du décret n°2023-1006 susvisé.

Le montant de la prime était fixé par ce décret en fonction des rémunérations annuelles de chaque agent.

Contrairement aux deux autres fonctions publiques, la fonction publique territoriale à laquelle appartient la Commune n'avait aucune obligation de mettre en place cette prime exceptionnelle. Chaque collectivité territoriale pouvait ou non l'instaurer.

Afin de soutenir son personnel communal dans ce contexte économique particulier, et après avis du Comité social territorial du Centre de Gestion, **la Municipalité de Moëze a décidé d'octroyer à l'ensemble du personnel cette prime** selon le barème imposé par l'Etat.

RÉUNIONS DE QUARTIERS

La municipalité a souhaité rencontrer dans un premier temps les secteurs du centre-bourg pour leur présenter les projets à venir dans leurs quartiers et aborder certains sujets récurrents comme la boulangerie-pâtisserie, la réhabilitation de la salle polyvalente ou encore les incivilités (problèmes de voisinage, déjections canines...).

4 réunions de quartiers ont été organisées entre septembre et novembre 2023. Vous avez été nombreux à y participer, dans le respect de l'écoute de chacun, et nous vous en remercions une nouvelle fois. Chaque rencontre s'est terminée par un verre de l'amitié ce qui a été l'occasion pour certains de connaître ses voisins.

Seuls deux secteurs, avenue du Général de Gaulle et rue Maréchal Leclerc, n'ont pas été conviés en 2023, M. le Maire n'ayant pas pu poursuivre les rencontres pour des raisons de santé. De plus, ces secteurs ne faisaient pas l'objet de travaux à venir ou ne rencontraient pas de difficultés particulières.

Ces rencontres reprendront au printemps 2025 à la nouvelle salle polyvalente puisque celle-ci n'était, pour cause de lancement des travaux, plus disponible à partir du début de l'année.



INSPECTION ÉCOLE

Le 11 mars 2024, l'Inspection santé et sécurité au travail (ISST) a contrôlé les conditions de travail du personnel enseignant et des enfants de l'école maternelle.

Lors de cette visite, plusieurs points ont été vérifiés, tant sur l'organisation des espaces de travail et les documents obligatoires à mettre en place par la direction de l'école et ceux par la collectivité, que sur la structure et la sécurité du bâtiment afin d'améliorer les conditions de travail du personnel et des élèves.

L'équipe de direction et la municipalité ont tout mis en œuvre pour lever les quelques observations émises par l'Inspectrice.

Suite à l'inspection, un nouveau diagnostic amiante plus complet a été réalisé pour un montant non prévu de 1 200 € TTC, diagnostic négatif.

Un contrôle de l'air de l'établissement scolaire en période de chauffage sera effectué à l'automne pour un montant de 747,67 €, autre nouvelle obligation réglementaire.

Néanmoins, un point important restera à surveiller : les fissures liées à la sécheresse 2022.

En effet, depuis l'apparition de ces fissures, la municipalité a immédiatement fait appel à un bureau de contrôle agréé qui a écarté tout risque portant atteinte à la structure du bâtiment et a certifié que cela ne représentait aucun danger pour les enfants.

La Mairie a déposé, comme tout autre propriétaire d'immeuble, une demande de reconnaissance d'état de catastrophe naturelle au titre de la sécheresse 2022. Celle-ci a malheureusement reçu un avis défavorable de l'Etat. La Commune a donc déposé un recours gracieux en novembre 2023 afin de contester cette décision. Cependant, celui-ci n'a reçu aucune suite favorable.

Les fissures sont régulièrement surveillées et l'écart s'est réduit depuis, dû au gonflement des argiles durant l'hiver.

Pour information : durant l'été 2023, pour des raisons sanitaires, de suivis, des contraintes réglementaires et de coûts, la collectivité a également fait le choix de supprimer le grand bac à sable de la cour principale. Celui-ci a été comblé par de la terre dans le but d'y planter un arbre.



RECONDUCTION CONVENTION LA POSTE

La commune dispose d'une convention de partenariat avec La Poste pour assurer le service public de l'agence postale communale située au 44 bis avenue du Général de Gaulle. La convention signée en 2015 arrivait à expiration au 30 juin 2024.

Afin de préserver ce service de proximité, nécessaire à la population, la municipalité a décidé lors de sa séance du 22 mai 2024 de renouveler ce partenariat pour 9 ans (durée maximum, renouvelable à terme).

Pour rappel, la commune met à disposition un agent communal pour assurer les services La Poste. En contrepartie, La Poste versera à la commune à compter du 1er juillet 2024 une indemnité mensuelle de 1185 €, contre 1335 € auparavant soit une baisse mensuelle de 150 € par rapport au précédent contrat. Pour pallier cette perte financière, La Poste versera mensuellement un pourcentage sur le chiffre de vente.

EN 5 ETAPES

ETAPES 1 : Côté 18 ans, réunis toi en famille pour préparer de bon ton tes renseignements.

ETAPES 2 : Apporte ta carte d'identité ainsi que ton livret de famille.

ETAPES 3 : Donne un ensemble d'informations à l'agent de mairie et s'ajoutent en temps de délivrance ainsi qu'une déclaration de naissance.

ETAPES 4 : L'agent de mairie te remet le certificat de recensement ainsi que le livret de famille pour être complété (jusqu'à 18 ans à la mairie et au-delà des 18 ans à l'université).

ETAPES 5 : Régularisation ? Tu as refusé la seconde étape du processus d'agent. Prochaine étape : LA JAR à partir de 17 ans.

ATTENTION

Le recensement de la population aura lieu du 16 janvier au 15 février 2025.

De 16 ans jusqu'à 17 ans, les citoyens doivent se déclarer à la mairie de leur commune.

Il est important de déclarer tous les habitants de la commune.

Il est important de déclarer tous les habitants de la commune.

Il est important de déclarer tous les habitants de la commune.

RECENSEMENT DÈS L'ÂGE DE 16 ANS

Depuis janvier 1999, tous les jeunes garçons et filles doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile.

Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent le 16^{ème} anniversaire.

La mairie remettra une attestation de recensement à conserver précieusement. En effet, elle sera réclamée si le jeune veut s'inscrire à des examens, des concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire...).

De plus, les données issues du recensement faciliteront l'inscription sur les listes électorales à 18 ans si les conditions légales pour être électeur (rice) sont remplies.

Pour ce faire, vous devez vous rendre en mairie avec :

- Une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport ou tout autre document) justifiant de la nationalité française.
- Le livret de famille.

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Le recensement de la population aura lieu du 16 janvier au 15 février 2025.

A quoi sert-il ?

A savoir combien de personnes vivent sur le territoire de la commune mais également quelle est la composition des foyers pour adapter les services publics du village. Cette analyse permet aux élus de savoir si la création de nouveaux services (ex : aires de jeux, commerces, services médicaux, sociaux, infrastructures nouvelles, création de nouvelles classes d'école...) est nécessaire.

Il est donc important que tous les habitants se déclarent lors du passage de l'agent recenseur.

De même, le nombre d'habitants recensés réajuste les aides financières de l'Etat. En effet, certaines dotations de l'Etat comme la dotation générale des finances (DGF) sont calculées notamment sur le nombre d'habitants. Si les personnes ne se déclarent pas lors du recensement, alors qu'elles bénéficient des services et infrastructures communales au quotidien, le nombre d'habitant sera faussé et l'Etat baissera les aides à la commune. Vous aurez alors moins de services au quotidien. Il est donc important de se faire recenser si vous souhaitez que votre commune soit dynamique.



LES AIDES DU CCAS DE MOËZE

Souhaitant apporter son aide aux personnes se trouvant dans une situation délicate, le **Centre Communal d'Action Sociale** (CCAS) propose plusieurs solutions financières exceptionnelles, aux habitants du village concernés par certaines problématiques.

- un **prêt remboursable** pour aider les personnes se trouvant dans une situation financière difficile (difficulté à régler une facture par exemple). Un budget global annuel de 2 000 euros a été ouvert pour satisfaire les éventuelles demandes.
- Des crédits à hauteur de 300 euros ont été débloqués pour les personnes en perte d'autonomie et/ou affectées par un handicap afin de **participer à l'achat d'une aide technique** (cane pour non-voyant, fauteuil roulant, déambulateur...). Conditions d'obtention : revenu mensuel net inférieur à 1000 euros par mois. Chaque demande devra être déposée en mairie, avec pièces justificatives (ex : facture acquittée). Le montant maximum versé est de 50 euros par demande, permettant ainsi à 6 personnes par an de bénéficier de cette aide.

ASSOCIATION AMAP

L'Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (AMAP) « Les Plaisirs du Panier », créée tout récemment, met en relation des producteurs locaux (si possible labellisés Bio) et les consommateurs.

Actuellement, sont proposés des légumes et des fruits de St Just Luzac, des œufs de Marennes, du porc de Thairé d'Aunis, et bientôt, des pommes de Sablonceau.

La distribution des paniers se fait tous les jeudis de 17h30 à 19h sur la Place du 1^{er} Régiment de Bigorre (devant la boulangerie).

Si vous êtes intéressés, vous pouvez vous rendre directement sur place le jour de la distribution ou contacter l'association à : amapdemoeze@gmail.com



MESSAGES COMMUNAUX PAR SMS

Dorénavant et pour une raison technique, pour ceux qui ont accepté de donner leur contact téléphonique (en remplissant le formulaire dédié), seule une personne par foyer recevra les différents messages communaux. Ces messages concernent majoritairement les alertes météorologiques mais peuvent aussi concerner d'autres sujets majeurs comme les coupures d'électricité, d'eau ou bien un animal domestique récupéré.



DÉMARCHAGE À DOMICILE

Si une personne se présente à votre domicile pour vous solliciter sous couvert de la mairie, sachez que **M. le Maire ne donne jamais** son aval pour cette démarche.

Ayez le réflexe de contacter le secrétariat de la mairie pour le signaler.

ADHÉSION AU FREDON 17 TARIFS RÉDUITS POUR HABITANTS

Afin de répondre aux problématiques des différentes espèces susceptibles d'occasionner des nuisances ou des désagréments, **la Commune de MOËZE adhère à la FREDON 17 pour que les habitants puissent bénéficier de tarifs préférentiels dans la lutte contre certains animaux nuisibles** tels que :

- les Frelons Asiatiques
- les Chenilles processionnaires du pin
- les Taupes
- les Corvidés
- les Pigeons des villes.



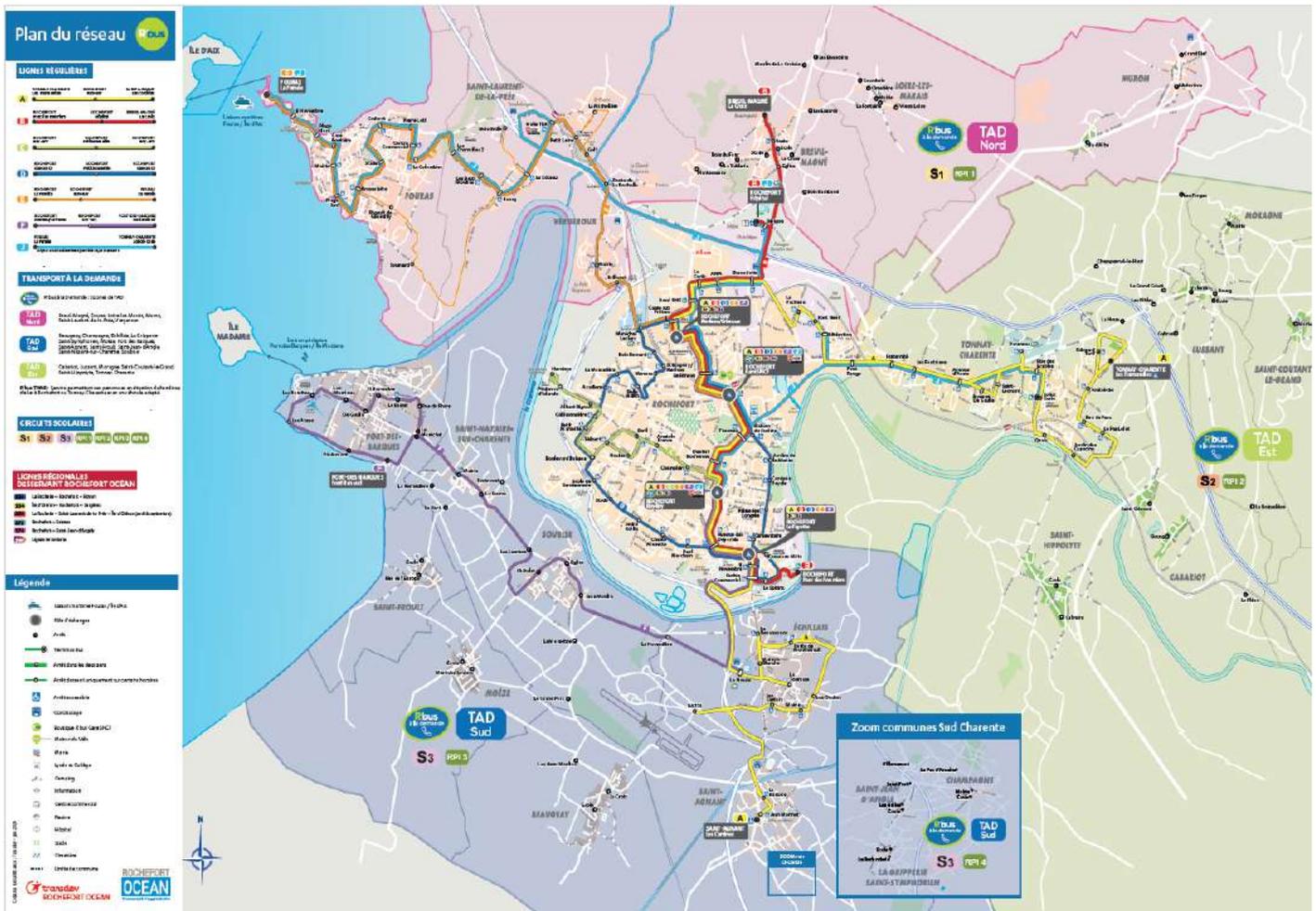
La Communauté d'Agglomération Rochefort Océan, ayant la compétence Gemapi, adhère à la FREDON17 au titre des rongeurs aquatiques (ragondins, rats musqués).

FREDON 17 : 05.46.50.26.86. / 06.07.58.05.62. / 06.64.43.13.36.

FOOD TRUCK

Deux Food trucks sont présents sur la Place du 1^{er} Régiment de Bigorre (face à la Mairie) :

- PizzOlive 17 : les **jeudis des semaines paires** à partir de 17h30 : 06.98.86.30.58.
- Jaja Pizz : les **mardis des semaines impaires** à partir de 18h00 : 06.58.68.02.89.



S3 COLLEGE ST AGNANT	Aller		Retour		
	Du lundi au vendredi		Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi		Mercredi
Arrêt Ecole	8h02	09h02	16h12	17h08	12h53
Arrêt Mal Leclerc	08h05	09h05	16h10	17h05	12h50

S3 COLLEGES ET LYCEES ROCHEFORT	Aller			Retour					
	Du lundi au vendredi			Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi			Mercredi		
Arrêt Ecole	07h05	08h02	09h02	16h12	17h08	17h56	18h56	12h53	13h53
Arrêt Mal Leclerc	07h07	08h05	09h05	16h10	17h05	17h54	18h54	12h50	13h51

La **Mairie** vous accueille :

Lundi 13h30-17h30
 Mardi 8h30-12h30 et 13h30-17h30
 Mercredi et Jeudi 8h30-12h30
 Vendredi 8h30-12h30 et 13h30-17h.
 Téléphone : 05 46 84 92 88
 Téléphone d'urgence (à utiliser en dehors des horaires d'ouverture de la Mairie) : 06.67.61.03.19.
 Mail : mairie@moeze.fr
 Site internet : <https://moeze.fr>

L'**agence postale** est ouverte du lundi au samedi :
 de 9h à 12h (sauf le samedi à 11h30).
 Téléphone : 05 46 84 92 18

Les numéros d'urgence :
Gendarmerie St Agnant : 05 46 83 30 04 (ou le 17)
Pompiers : 18
 Depuis un téléphone portable, composez le 112.
SAMU : 15